

SAINT JULIEN DE CIVRY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Delphine DUCERF - Jean-Marc DURY - Didier FENEON - Patrice MAILY - Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX - Didier ROUX -

Procurations : Joëlle SAMPAIX à Didier ROUX

Absents :

Secrétaire de séance : Magali MATHIEU

Date de convocation : Lundi 15 septembre 2025

Date affichage : Lundi 15 septembre 2025

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 24 juillet 2025, pas de remarque.
Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à rajouter deux délibérations :

- Encaissement d'un don
- Avenant no 1 : réhabilitation du logement au-dessus du salon de coiffure

Délibérations :

1/ Logement au dessus du salon de coiffure : montant du loyer et caution :

Délibération no 44-2025 : Le Maire, Didier ROUX, rappelle au conseil municipal que la réhabilitation du logement sera terminée la 1^{ère} quinzaine d'octobre 2025 et par conséquent il faut définir le loyer et la caution de cet appartement loué à compter du 15 octobre 2025 (les locataires seront indépendants au niveau des charges). Une cuisine équipée est installée (four, plaque, hotte)

a/ le montant du loyer mensuel sans les charges est fixé à 300 euros.

b/ une caution de un mois de loyer sera mandatée à l'entrée dans le logement soit 300 euros.

11 Voix pour

2/ Renouvellement de la convention Agence Postale Communale :

Délibération no 45-2025 : Monsieur le Maire rappelle que la convention avec la Poste, signée le 1^{er} novembre 2007 pour 9 ans et renouvelée tacitement se termine le 31 octobre 2025.

Monsieur le Maire expose le nouveau contrat de présence postale 2023-2025 et les modalités de l'organisation de l'APC, qui devient point de contact du réseau de La Poste, offrant toute la gamme des services de la Poste. Son renouvellement est proposé pour 9 ans avec le maintien du versement d'une indemnité mensuelle de 1 352 €.

11 Voix pour

3/ Frais de fonctionnement du RPI pour l'année scolaire 2024.2025 :

Délibération no 46-2025 : Le Maire, rappelle au conseil municipal la dissolution du SIVOS le 31 décembre 2016.

Une convention a été signée entre la Commune de Lugny les Charolles représentée par son Maire, Patrick BOUILLON et la Commune de Saint Julien de Civry représentée par son Maire, Didier ROUX, regroupées au sein du RPI en date du 3 août 2005.

Le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal de la répartition des frais de fonctionnement 2024.2025 des écoles du RPI (annexe jointe).

Lorsque les montants définitifs sont connus, une régularisation entre les deux communes est nécessaire afin qu'elle participe également.

Pour l'année scolaire 2024.2025 :

" la commune de Lugny les Charolles a dépensé 49 229.15 €

" la commune de Saint Julien de Civry a dépensé 58 677.61 € (après déduction du versement des communes de Prizy, Changy et Nochize).

Pour équilibrer, la commune de LUGNY-LES-CHAROLLES doit verser 4 724.23 € à la commune de SAINT-JULIEN-DE-CIVRY, pour que chacune des deux communes supporte un montant de frais de Fonctionnement du RPI en 2023-2024 équivalent de 53 953.38 €.

11 Voix pour

4/ Participation pour la couverture Frais de Santé des agents communaux :

Délibération no 47-2025 : Le Maire explique que le centre de gestion a lancé une consultation au niveau départemental pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à une convention de participation au contrat d'assurance collectif de complémentaire santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Maire précise qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif des protections des agents, il convient de définir la participation en tant qu'employeur et qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, elle ne pourra être inférieure à 50% du montant de référence fixé à 30 € soit 15 € par agent et par mois.

Le conseil municipal décide que la commune participera à hauteur de 20 € / mois et par agent.

La complémentaire santé retenue dans l'appel d'offre est la MNT (Mutuelle Nationale Santé).

11 Voix pour

5/ Modification des statuts de la Communauté de Communes Le Grand Charolais :

Délibération no 48-2025 : Le Maire expose : « La modification des statuts du Grand Charolais s'impose suite au rapport rendu par la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comte (CRC) dans le cadre du contrôle effectué sur les exercices 2018 et suivants.

Dans son rapport d'observations définitives, la CRC a invité le Grand Charolais à revoir la présentation de ses compétences pour se conformer à la loi en listant d'une part, les compétences obligatoires et d'autre part, les compétences supplémentaires.

En effet, les statuts de la collectivité font apparaître des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Ces deux derniers items ont été supprimés par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 et remplacés par la notion de compétences supplémentaires. Cette réécriture a conduit à se réinterroger sur le contenu des compétences exercées par la Communauté de Communes.

Il est précisé que les compétences suivantes sont restituées aux communes :

- « Participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

- « Réalisation d'études de zonage et élaboration du schéma d'assainissement pour les communes de St léger-lès-Paray et Vitry-en-Charollais ». Lesdites études et schémas ayant été réalisés.

La Communauté de Communes Le Grand Charolais a délibéré sur ces modifications le 10 juillet 2025. Elle a ensuite notifié ladite délibération aux 44 maires des communes afin que leurs conseils municipaux puissent délibérer à leur tour de manière concordante.

11 Voix pour

6/ Renouvellement des logiciels COSOLUCE en mode hébergement :

Délibération no 49-2025 : Le prestataire informatique Cosoluce qui gère le logiciel de gestion de la commune, propose une évolution en mode hébergé. Cette solution offre une sécurité renforcée en sauvegardant

automatiquement les données à distance, en protégeant les données contre les éventuels risques naturels, cyberattaques et obsolescence du matériel.

Cette évolution a un coût :

840 € TTC (700 € HT) : de frais de mise en place

Et 452 € TTC : de supplément d'abonnement annuel

11 Voix pour

7/ Décision modificative no 1 : budget assainissement

La première facture de 3 684 € du cabinet Secundo a été mandatée sur le budget de la commune. Des crédits de 3 684€ seront ouverts au budget assainissement pour régulariser.

11 Voix pour

8/ Décision modificative no 2 : budget assainissement

Pour mandater les ICNE 2025, un transfert de 0.13 € est nécessaire.

11 Voix pour

9/ Encaissement d'un don :

Délibération no 50-2025 : Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un chèque, d'une personne extérieure à la commune, de 100 euros. Ce chèque est destiné à remercier la commune de l'embellissement et de l'entretien du cimetière. Et à l'encourager pour continuer dans cette voie.

11 Voix pour

10/ Avenant no1 : réhabilitation du logement au-dessus du salon de coiffure :

Délibération no 51-2025 : Le Maire rappelle qu'il a été autorisé à signer les marchés de travaux se rapportant à chaque lot concernant l'opération relative à la réhabilitation du logement de la Mairie de Saint Julien de Civry. Un avenant sera signé entre la commune et l'entreprise Barbosa de Gibles avec une incidence sur le coût du marché initial de 93 € HT. Le coût total du lot no 2 sera de 10 057 € HT.

11 Voix pour

11/ Prix du repas de cantine pour le personnel et les enseignants :

Le prix du repas pour le personnel communal et les enseignants est fixé à 6 €.

Et il sera de 9 € pour les personnes extérieures.

11 Voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à mi-septembre :

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

2/ Cantine scolaire, école et bus : point sur la rentrée :

- Cantine : 16-17 enfants mangent à Lugny et 36-37 à Saint Julien.
- Ecole : 21 élèves à Lugny dont 3 TPS et 39 à Saint Julien
- Bus scolaire : 21 enfants inscrits : 18 enfants le matin sur 4 tours et 16 le soir sur 3 tours.

La réflexion sur la possibilité de préparer des repas adultes à la cantine pour les personnes extérieures et le personnel communal est validée.

A la demande de Thomas, un nouveau réfrigérateur sera acheté pour la cantine ainsi que des assiettes ou bols à soupe.

3/ Départ de locataires :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 4 septembre dernier du couple Pidance qui loue le logement au-dessus de la Mairie. Le couple laisse le logement le 31 octobre 2025.

4/ Schéma Directeur assainissement :

La commission fait le point sur la réunion du jeudi 18 septembre qui s'est déroulée à la mairie en présence des cabinets B REALITE, SECUNDO.

De nombreux documents sont à fournir : plans, études précédentes.

5/ Chapelle du Petit Bois :

Le 26 aout au soir, le toit a été découvert par des vents violents. Une déclaration d'assurance a été faite auprès de Groupama.

Monsieur le Maire remercie les élus qui ont installé des bâches le lendemain matin.

Le coût est de 515 € TTC.

6/ Travaux dans le cimetière et monument aux morts :

Didier ROUX informe le conseil que la remise en état de l'allée principale est terminée. Seul le FAIR 2024 apporte une subvention de 10 %.

Les lettres au monument aux morts sont refaites. Pas de retour de la subvention de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerres.

7/ Bar Restaurant : recherche de locataires :

Didier ROUX explique qu'il a reçu et fait visiter à différentes personnes. Les recherches vont se poursuivre.

8/ Séminaire des élus organisé par la Communauté de Communes Le Grand Charolais :

Didier ROUX rappelle qu'il a lieu le jeudi 2 octobre à 17h30 à la salle des fêtes de Digoin.

9/ Microcrèche : horaires :

Les horaires actuelles de notre micro crèche communautaires sont 7h30 à 18h30. Monsieur le Maire a demandé aux services de la communauté de communes une réflexion sur un élargissement des horaires.

10 / Entretien du cimetière : date à fixer :

Une prochaine corvée de nettoyage est programmée avant la Toussaint.

Ce sera le samedi 25 octobre à 9 H. Toutes les bonnes volontés sont invitées à noter cette date. De bonnes brioches seront partagées à 9 H pour prendre des forces, et à 11 h 30 pour les récupérer.

11/ Aide du Département pour la restauration de la Chapelle du Petit Bois :

Monsieur le Maire informe de l'attribution d'une subvention de 2 880 € pour la 2^{ème} tranche de travaux.

12/ Fondation du Patrimoine : versement de 8 780 € :

Didier ROUX informe que le versement a bien été effectué le 30 juillet dernier.

13/ Remerciements de trois associations pour le versement de subventions :

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de l'amicale pour le don du sang bénévole (100€) , band of jeep (200 €), et association sourires Part'Agées (100 €).

14/ Inauguration du logement au dessus du salon de coiffure :

- La date du vendredi 10 octobre à 18h00 est retenue. Tous les Juliennois et Juliennes sont invités.

15/ Demande de locaux par des praticiens de santé: 1 sophrologue et 1 psychologue clinicienne ont fait une demande. Le conseil donne son accord de principe.

16/ Date des élections municipales :

Elles auront lieu les dimanche 15 mars 2026 et 22 mars 2026.

17/ Naissance : Le 4 septembre à Paray le Monial est née Jade, 2ème enfant de Dylan CHANLON et Carina COTTIN, domiciliés Grand Civry sur notre commune.

18/ PLUi :

L'enquête publique se déroulera du mercredi 1^{er} octobre à 9h00 au vendredi 31 octobre à 17h00 inclus. Des permanences sont tenues au siège de la communauté de communes, mairies de Digoin, Charolles, Palinges et Saint Bonnet de Joux. Le zonage est consultable à la mairie de Saint Julien de Civry.

18/ Vœux du Maire :

La date est fixée au samedi 17 janvier 2026 à 20h00.

Questions diverses :

1/ Repas du CCAS :

Il est fixé au dimanche 19 octobre au restaurant à Saint Christophe avec retour à la salle mairie pour des jeux de société.

2/ Lecture d'un courrier :

Didier ROUX donne lecture du courrier d'une habitante sur 3 points :

- Repas adultes à la cantine
- Ralentisseur dans le bourg
- Café du village

3/ Réunion Education Nationale à Charolles :

La commune sera représentée par Delphine Ducerf le lundi 13 octobre de 18h à 19h00

4/ Demande de la Médiagora :

Didier ROUX donne lecture d'un mail de Joëlle SAMPAIX au nom de la Médiagora :

- Vente d'un ordinateur
- Travaux dans le garage qui sert de réserve au matériel de l'association les Amis de la Médiagora.

La séance ordinaire du vendredi 19 septembre 2025 est levée à 23h15.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Jeudi 30 octobre 2025 à 20h30

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Valérie AUPECLE

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX

Procurations : Joëlle SAMPAIX à Didier ROUX